

## AVIS PUBLIC



### RÈGLEMENT D'EMPRUNT

À sa séance du 13 février 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-280 intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 8 069 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs*. Ce règlement a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui l'a approuvé le 3 avril 2018 : il entre en vigueur à la date du présent.

*Ce règlement (dossier 1177128008) peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.*

Montréal, le 14 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*